

## INFO-PARENTS SERVICE DE GARDE

25 janvier 2017



ÉCOLE DE  
L'ACCUEIL

[sgarde.accueil@cscapitale.qc.ca](mailto:sgarde.accueil@cscapitale.qc.ca)  
(418) 686-4040 poste 3084

### JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 24 FÉVRIER 2017

#### CHOIX 1 : ACTIVITÉ « DANS MON QUARTIER »

Comme le veut la tradition, chaque année, le service de garde se transformera en quartier commercial. Les enfants auront la chance de découvrir les différents commerçants qui essaieront de les divertir tout en répondant à leurs besoins. Avec de l'argent virtuel qui leur sera remis par notre banque, les enfants pourront ainsi commander diverses choses au restaurant, prendre rendez-vous au salon de coiffure, au salon d'esthétique, ils pourront aller à l'arcade, au dépanneur, à l'animalerie...



#### Horaire

Les activités auront lieu de 9 h 30 à 14 h 30. Nous visionnerons ensuite un film partir de 14 h 30.

#### Coûts

Le coût total qui sera facturé est de 19 \$ incluant l'activité et les frais de garde.

#### REmplir le formulaire

#### CHOIX 2 : LIGUE DE FUTSAL

Si votre enfant est déjà inscrit dans la ligue de Futsal (ligue inter-service), une deuxième journée d'activité aura lieu à l'école secondaire Roger-Comtois lors de la journée pédagogique du vendredi 24 février.

#### Horaire

Les heures de départ et de retour vous seront confirmées un plus tard.

#### Coûts

Le coût total qui sera facturé est de 15 \$ incluant l'activité, le transport et les frais de garde.

#### Autres informations

Votre enfant aura besoin pour la journée d'un repas froid, de collations, costume d'éducation physique avec espadrilles et protège-tibias.

#### REmplir le formulaire

### SEMAINE DE RELÂCHE 2017

Le service de garde sera fermé pour la semaine de relâche soit du 6 au 10 mars 2017 inclusivement.

### INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES REÇUS D'IMPÔT

- Tous les services rendus et payés en 2016 doivent se retrouver sur le reçu d'impôt de 2016, peu importe le moment où cela a été payé. Sinon, nous devons produire des reçus amendés que vous devrez vous-même envoyer au fédéral et au provincial pour faire corriger votre déclaration (ces sommes ne pourront pas se retrouver sur le reçu de l'année suivante).
- Assurez-vous qu'au 3 février 2017, votre solde pour l'année 2016 soit bien à « 0 \$ », sinon vous devrez demander un reçu amendé.
- Aucune modification ne peut être faite de notre part en ce qui concerne les reçus, et ce, même pour les changements du parent payeur. Le reçu est émis au parent payeur et c'est à vous de vous entendre ensemble pour la suite des choses.
- Nous vous remettons AU PLUS TARD DANS LA SEMAINE DU 20 FÉVRIER 2017 vos reçus d'impôt pour l'année 2016. Ça se fera en main propre (à la réception) pour les enfants qui fréquentent le service de garde en fin de journée et dans les classes pour les autres.

**Audrey Garneau, technicienne-responsable du service de garde.**